



263, rue de Paris
93516 MONTREUIL CEDEX
Tél. : (1) 48.51.80.00
Télex : 214 182

La C.G.T. communique

DECLARATION DE LA CGT

Le 16 juillet 1991 la cour de cassation militaire a acquitté la Confédération des Syndicats Progressistes de Turquie (DISK), les syndicats affiliés dissouts ainsi que les dirigeants poursuivis à la suite du coup d'état militaire du 12 septembre 1980.

Il aura fallu plus de 10 ans pour que justice soit enfin rendue à la DISK, ses dirigeants, ses militants et aux travailleurs de Turquie.

Cette victoire est tout d'abord le résultat des luttes nombreuses que les travailleurs de Turquie ont menées dans les conditions les plus risquées. Nombreux sont ceux qui connurent la prison, la torture, la mort.

Elle est également le résultat de la solidarité internationale.

La CGT est légitimement fière d'avoir, par les actions qu'elles a menées en permanence avec les travailleurs de France, contribué au rétablissement dans sa légitimité de la DISK. Elle perpétuera dans les conditions nouvelles qui sont offertes cette solidarité avec la DISK et continuera à lutter aux côtés des travailleurs et du peuple de Turquie pour que cessent les persécutions, atteintes aux libertés, emprisonnements dont sont encore victimes de trop nombreux démocrates de Turquie et que soient rétablies toutes les libertés dans ce pays.

Montreuil, le 25 juillet 1991